



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 19 janvier

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy à la CCFU, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 janvier 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 26- votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Carole BERNIGAUD à Karine FALCONNAT
Jean-Pierre CHAMBARD à Christophe GUITTON
Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER
Sophie FORNUTO à Luc DUBOI
Christiane MICHEL à Christian BOCQUET
Cécile LOUP FOREST à Henri CARELLI

Secrétaire de séance : Christophe GUITTON



N° 2022-04 : Autorisation à donner au Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Le bureau des contrôles de légalité et budgétaire de la Préfecture de la Haute-Savoie sollicite par courrier reçu le 2 janvier 2023 le retrait de la délibération n° 2022-120 du conseil communautaire du 1^{er} décembre 2022 portant autorisation à donner au président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements.

Le retrait de cette délibération, qui permet d'engager les dépenses d'investissements 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, est justifié par le fait que les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ont, à tort, été retenus pour déterminer le quart desdits crédits.

Aussi, les montants rectifiés pour le budget principal et le budget annexe de l'eau de la CCFU sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Total des crédits 2022 ouverts au budget primitif et DM n° 1 et n° 2 : 3 907 228.45 €
Déduction du chapitre 16 : 206 000 €

Montants autorisés : 882 690.67 €

- chapitre 20 : 94 580.75 €

- chapitre 204 : 22 500 €

- chapitre 21 : 765 609.92 €

BUDGET ANNEXE EAU

Total des crédits 2022 ouverts au budget primitif et DM n° 1 et n° 2 : 1 914 371 €
Déduction du chapitre 16 : 141 000 €

Montants autorisés : 348 625,17 €

- chapitre 20 : 14 450 €

- chapitre 21 : 55 175 €

- chapitre des opérations d'équipement (23) : 279 000,17 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- De **retirer** la délibération n° 2022-120 du conseil communautaire du 1^{er} décembre 2022 susvisée,

- D'**autoriser** monsieur le Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement pour les montants indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à l'adoption des budgets 2023.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président,
Henri CARELLI

Le secrétaire de séance,
Christophe GUITON

